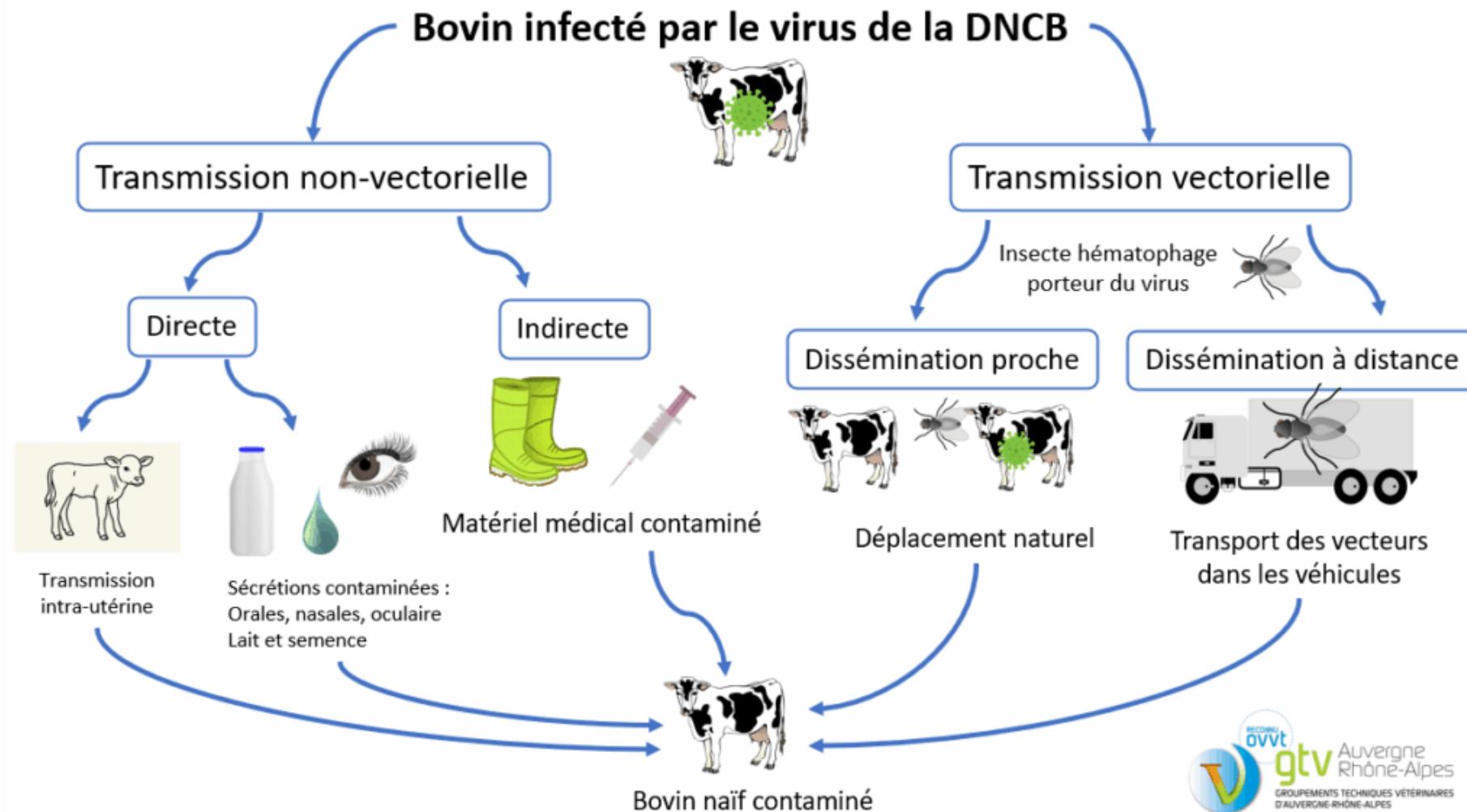


# Dermatose Nodulaire Contagieuse : Situation en ZR-4 étendue

*Mardi 02 décembre 2025*  
*OWT BFC, DRAAF BFC, DDPP, GDS*



# Mode de transmission de la DNC



# Clinique de la DNC

- **INCUBATION** : 4 à 14 jours (jusqu'à 4 semaines).
- **SYMPTÔMES** :
  - **Pic thermique** souvent discret, parfois important (41° C) ; **jetage léger, larmoiement et salivation**.
  - Éruption soudaine de **nodules cutanés** localisés ou généralisés à toute la surface du corps de **0,5 à 5 cm de diamètre**,
  - **Réactions ganglionnaires importantes** (pré-scapsulaires).
- Complications : amaigrissement rapide, infections cutanées, mammites secondaires, troubles digestifs, avortements, œdèmes des membres avec inflammation et nécrose des tendons associés à des boiteries.

# Clinique de la DNC

## ● LÉSIONS :

- **Nodules cutanés** : masse de tissu épidermique grisâtre, compacte, contenant une **substance crèmeuse** assez caractéristique, s'étendant parfois aux tissus sous-cutanés et musculaires sous-jacent.  
Les nodules apparaissent visiblement entre le 4ème et le 14ème jour
- Lésions nodulaires occasionnellement localisées aux **tissus internes** : **pharynx, larynx, trachée, poumon, rumen, utérus**, etc.
- Parfois lésions ulcérées sur **les muqueuses buccale, nasale et vulvaire**.

# Clinique de la DNC



# Mesures Biosécurité vétérinaire

## ● Protections individuelles

- Utiliser des combinaisons à usage unique ou recyclables après lavage et désinfection, gants, et couvre-chaussures jetables
- Désinfecter les bottes avant de réintégrer le véhicule.
- Désinfecter le matériel d'examen qui a été au contact des animaux

## ● Gestion du véhicule et du matériel

- Garder portes et fenêtres fermées pour éviter le transport d'insectes vecteurs.
- Si possible, désinsectiser régulièrement les voitures (Méphisto Shock)

## ● Changer d'aiguille entre chaque bovin !

# Critères de suspicions

- **Présence au sein du troupeau d'au moins 1 bovin présentant au moins 2 nodules durs, arrondis, indolores, de 0,5 à 5 cm de diamètre ;**
- **ET observation** d'au moins 1 des signes suivants sur au moins un bovin du troupeau (le même que celui présentant les lésions nodulaires ou un autre), le jour du signalement ou rapporté dans les commémoratifs : **hyperthermie, hypertrophie ganglionnaire, anorexie, épiphora, jetage, ptyalisme, œdèmes sous-cutanés.**
- ET absence de diagnostic différentiel d'exclusion avéré à l'examen du troupeau.
  - Se reporter à la fiche diagnostic différentiel

# EN CAS DE SUSPICION : CONDUITE A TENIR

- Signalement et information à l'éleveur (notamment rappel des règles de biosécurité)
- Préparer votre visite (matériel suffisant, contacts, ...)
- Déclaration la suspicion auprès de la DDPP
- Prélèvements



# LISTING CONTACTS DDPP / astreinte

- Toujours à jour en cliquant au lien suivant :  
<https://gtvbfc.com/index.php/coordonnees-utiles/>

The screenshot shows the GTV Bourgogne Franche-Comté website with a yellow header bar. The header includes the logo 'gtv Bourgogne Franche-Comté' and navigation links: 'L'association', 'Formations', 'Crises Sanitaires', 'Espace Étudiant', and 'Publications'. Below the header is a large yellow banner with the text 'Coordonnées utiles'. The main content area is divided into three columns:

- ANNUAIRE RÉGIONAL D'URGENCE**  
DDetsPP – DRAAF BFC  
 [Consulter](#)
- RÉSEAU DE RÉFÉRENTS FILIÈRE**  
 [Consulter](#)
- CONTACTS LABORATOIRES ET LNR**  
 [Consulter](#)

# LISTING CONTACTS

## ● DDPP et n° d'astreinte

→ Réflexe hors horaire DDPP

★ Appeler la préfecture !



Dpt	N° Astreinte (Préfectures)
21 Côte d'Or	03-80-44-64-00 (demandé le cadre d'astreinte DDPP)  Astreinte : WE et jours fériés 06 43 87 05 87
25 Doubs	Pôle PP (le WE) : 06-08-96-74-97  Préfecture : 03-81-25-10-00
39 Jura	07-86-78-26-68
58 Nièvre	03 86 60 70 80  06 29 50 49 02
70 Haute-Saône	03-84-77-70-00
71 Saône-et-Loire	03-85-21-81-00
89 Yonne	03-86-72-79-89  06-08-96-98-43
90 Territoire de Belfort	03-84-57-00-07  06 08 96 98 45 06 08 15 49 18 (en semaine)



# Les prélèvements

## Alerte préalable de la DDPP obligatoire

- **Prélèvements à partir de nodules** (2 à 4 nodules cutanés par animal (punch à biopsie ou bistouri), sur les tissus nodulaires les moins remaniés, en évitant les tissus suppurés et nécrosés en visant le tissu du cœur de la lésion plutôt que le tissu périphérique)
- Prélèvement de sang : 1 tube EDTA par bovin et 1 tube sec (si croûtes)
- **Prélèvements des sécrétions nasales, buccales ou oculaires** (écouvillon avec milieu de transport pour virus type Virocult MD)
- Les **prélèvements doivent être conditionnés dans un triple emballage** et maintenus au froid (+4° C) vers LDA agréé.

# Les prélèvements

Envoi des prélèvements au laboratoire

Envoi à un des laboratoires agréés,  
après avoir été prévenu par la DDPP par téléphone :

**LDAV 73 :**  
Laboratoire Départemental  
d'Analyses Vétérinaires  
321 chemin des Moulins  
73024 CHAMBERY Cedex

Lundi au vendredi  
8h00-12h00 13h00-17h00 (16h30 le vendredi)

Téléphone : 04 79 33 19 27  
Secrétariat : [labo@savoie.fr](mailto:labo@savoie.fr)

Astreinte : 07 65 18 75 84

**LDA01**  
Site Santé animale  
Chemin de la Miche Cénord  
01000 BOURG EN BRESSE

Standard du lundi au vendredi :  
8h00-12h00 13h00-16h30

Accueil du lundi au jeudi jusqu'à 17h30

Tél secrétariat : 04 74 45 58 00  
secrétariat : [lda01@ain.fr](mailto:lda01@ain.fr)  
PCR : [lda01.sero@ain.fr](mailto:lda01.sero@ain.fr)

astreinte : vendredi 16h30 à 19h et Samedi-  
Dimanche - férié de 8h à 19h : 06 30 48 23 32

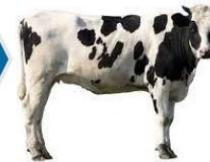
Utilisez soit :

- Fiche suspicion DNC
- Fiche suspicion DNC post-vaccinale

Prélèvements dermatose nodulaire contagieuse  
En cas de suspicion clinique en élevage (1/2)

Prélèvements uniquement sur animaux vaccinés ou non vaccinés présentant des signes cliniques  
évoquateurs de la DNCB =  
**Nodules et Sécrétions et Sang (si fièvre)**

- si nodules, prélever également Sécrétions (si présentes) et Sang (si fièvre)
- si absence de nodule, prélever Sécrétions (si présentes) et Sang (si fièvre)
- si absence de nodule et absence de sécrétions, prélever Sang (sur tous les bovins fiévreux)



Prélèvements de tous les animaux présentant tout ou partie de ces signes cliniques, avec un max de 5 animaux par site (bâtiment ou pâture)

**Prélèvements de nodules**

2 à 4 nodules cutanés par animal  
Punch à biopsie ou bistouri



*Si transport < 24h : dans tube sec  
Si transport > 24h : contacter LDA01/LDA73 pour consignes*

Cibler les tissus nodulaires les moins remaniés, éviter les tissus suppurés et nécrosés en visant le tissu du cœur de la lésion plutôt que le tissu périphérique

+ Prélèvement si  
ptyalisme, jetage, épiphora

Prélèvement des sécrétions  
nasales, buccales ou oculaires

Écouvillon buccal,  
nasal ou oculaire  
(sec ou sur milieu de transport)



*Merci de remplir  
la fiche de  
commémoratifs en  
précisant le statut  
vaccinal des bovins*

+ Prélèvement si  
hyperthermie

Prélèvement de sang sur tous les  
animaux fiévreux

1 Tube EDTA - sang total  
(5 ml/tube).

Eventuellement, 1 tube sec – sérum  
(5 ml/tube) si croûtes visibles : ces  
prélèvements seront utilisés par le LNR si  
foyer



Triple emballage étanche  
sous couvert du froid (4°C)



*Pensez à bien  
identifier  
les  
échantillons*

# Situation actuelle

- 106 foyers, 70 élevages concernés

**Foyer = unité épidémiologique**  
(différent du cheptel,  $n=70$ )

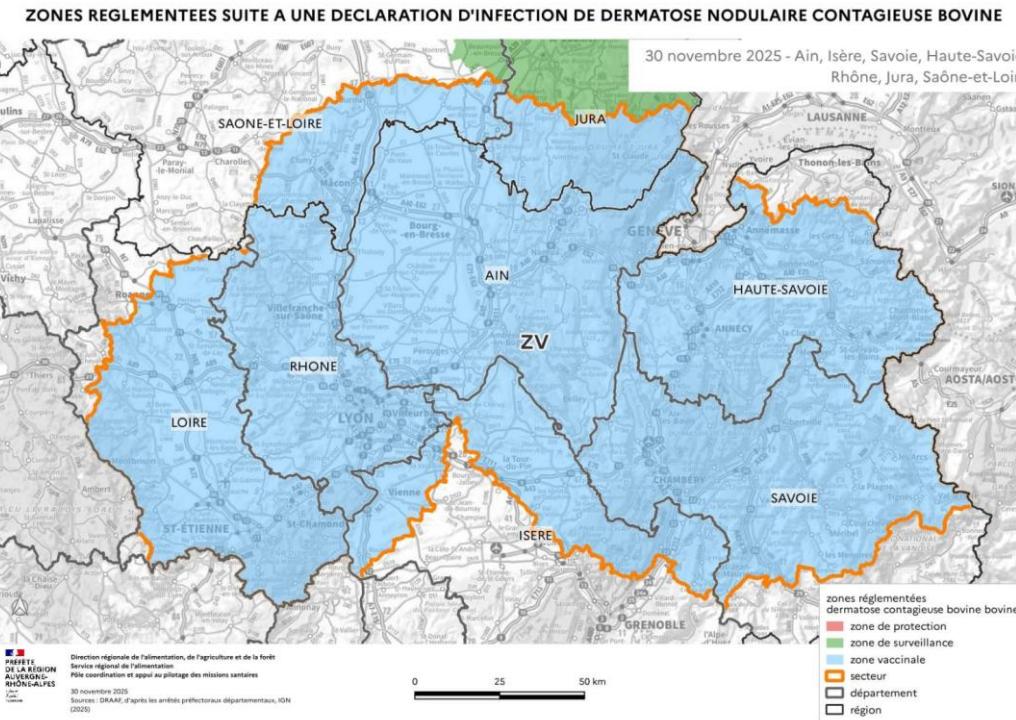
ZV1 (Savoie, Haute-Savoie, Ain) : 78 foyers

ZV2 (Rhône, Loire) : 1 seul foyer

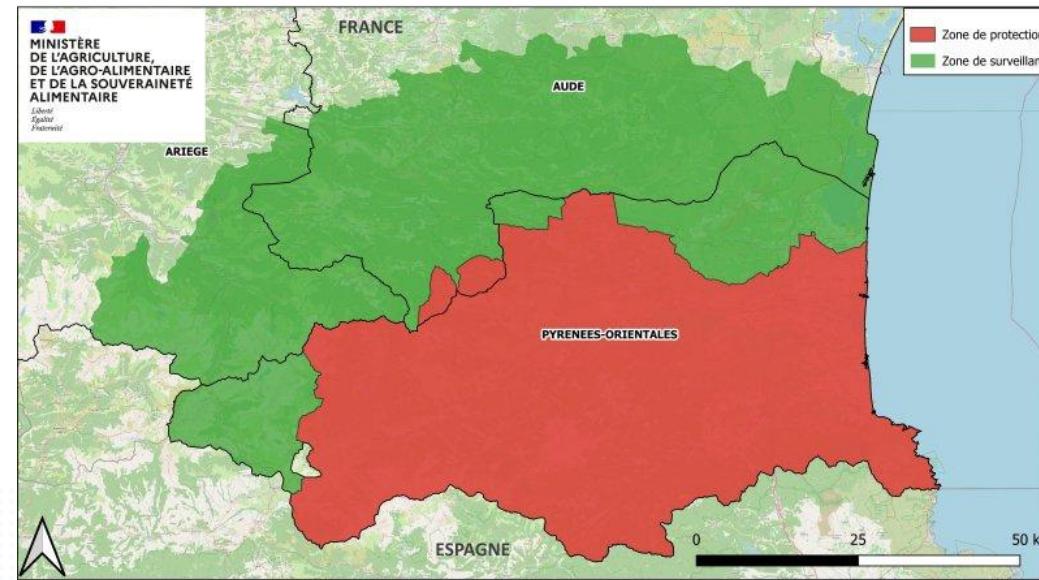
ZR3 (P-O) : 18 foyers (date dernier foyer : 27 novembre)

ZR4 étendue (Jura-Doubs) : **8 foyers** (date dernier foyer : 29 novembre)

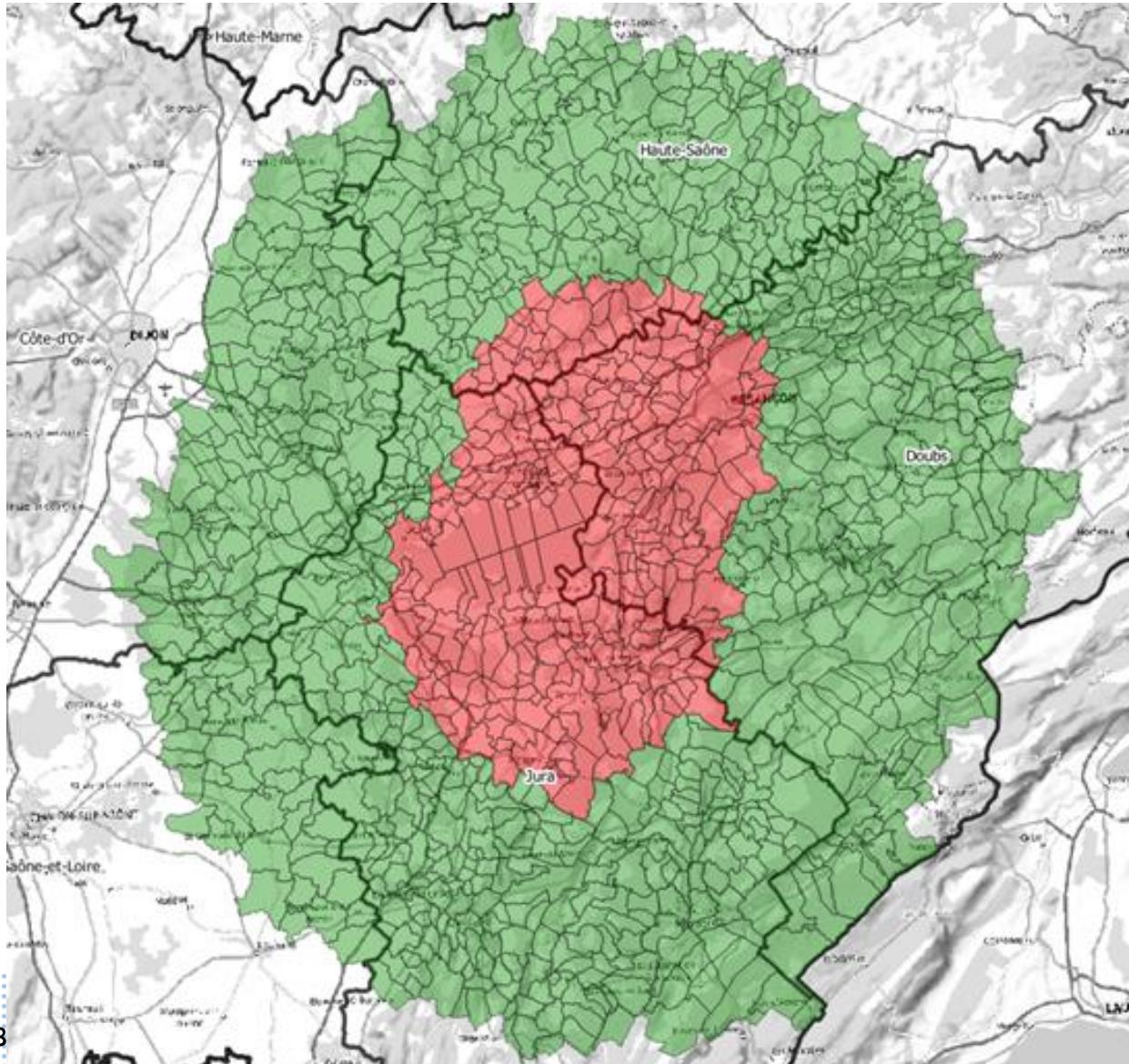
ZV5 (Ain) : 1 seul foyer



DNC : Zones réglementées dans le département des Pyrénées-Orientales



# Situation actuelle (ZR4)



Dernier foyer dans le Doubs le 28/11, à 28 km d'Ecleux

ZR-4 étendue, AP du 28/11/2025

Foyer de 80 bovins vaccinés le 22/10/2025

Enquête épidémio en cours.



# Plan d'éradication

- Inspiré du modèle des Balkans : Dépeuplement des foyers pour éradiquer et vaccination pour limiter l'extension de la maladie.
- **Détection et identification précoce des foyers**
  - *Mise sous APMS lors de suspicion*
  - Confirmation rapide par LDA agréé
  - Foyer mis sous APDI et définition d'une ZR (= ZP de 20km + ZS de 50km)
- **Abattage total au sein du foyer** désinfection et désinsectisation
- **Vaccination** : Tous les animaux sont à vacciner sauf les veaux nés de vaches vaccinées depuis 3 semaines).
- **Contrôle aux mouvements stricts** (modifications régulières de l'IT Mouvements : dérogations)



# Contrôle aux mouvements stricts

- Besoin d'un laissez-passer sanitaire (démarche numérique par département)
- Visite du vétérinaire

## 1/ MOUVEMENTS DE BOVINS VERS UN ELEVAGE

**Motif :** bien-être animal (notamment animaux blessés, vêlage, manque d'alimentation et d'abreuvement).

### Conditions applicables pour la dérogation :

- Visite sanitaire dans les 48h précédent le mouvement. Cette visite est à la charge de l'éleveur demandeur de la dérogation à l'interdiction de mouvement.
- Laissez-passer sanitaire (LPS) auprès de la DDPP de départ préalablement au mouvement.

DEPART \ ARRIVÉE	Zone cœur de protection	Zone de protection (hors zone cœur de protection)	Zone de surveillance	Zone indemne
Zone cœur de protection (communes infectées et communes proches)	OUI	NON	NON	NON
Zone de protection (hors zone cœur de protection)	NON	OUI	NON	NON
Zone de surveillance	NON	OUI	OUI	NON
Zone indemne	NON	NON	OUI (même EDE)	

## Vers l'abattoir

Conditions applicables pour la dérogation :

- Visite sanitaire dans les 72h précédent le mouvement (sauf pour les bovins détenus en ZI). Cette visite est à la charge de l'éleveur demandeur de la dérogation à l'interdiction de mouvement.



## Organisation des Chantiers de Vaccination

- **Préparation du chantier** : DAV, conservation des vaccins dans une glacière, matériel (cote à usage unique ou lavable, canne à vacciner, aiguille, marqueur).
- **Injection sous cutanée**
  - Préparer des aiguilles en amont dans une poche **(on change les aiguilles entre chaque animal)**
  - Utilisation canne à vacciner ou non
  - Relever des numéros sur DAV
- **Renseigner et renvoyer les DAV quotidiennement (partiel ou fin) [voir fiche]**
- **+ Saisir quotidiennement EuSurvey**



## Vaccin et Modalités d'Utilisation

### Lumpyvax

- Schéma vaccinal : Injection sous-cutanée unique de **1ml**
- Délai de mise en place d'une immunité complète : **21 jours.**
- Durée d'immunité : **12 mois**
- Temps d'attente Lait, **viande et abats** : **0 jour**

DAV envoyé par le GDS

Commande passée par la DRAAF à partir des données SIGAL

Livraison faite par Serviphar (*journée de livraison de 8h à 19h*)

=> *Toutefois, n'hésitez pas à nous alerter (besoin doses, pb livraison, ...)*

**Ref aiguilles : 20mm x 1,5mm 17G x 3/4**

Transmission mécanique = **changement d'aiguille obligatoire** à chaque animal.

Les animaux doivent faire l'objet d'une surveillance quotidienne post-vaccinale.

Les effets secondaires observés doivent faire l'objet d'une déclaration de pharmacovigilance

# Caractéristiques du vaccin



## ● Péremption :

- Vaccin sous ATU
- Extension de validité validée par ANMV après examen des données analytiques de stabilité fournies par le fabricant

Numéro de lot	Flacons (mL)	Date de péremption du lyophilisat conforme à l'ATU	Date de péremption du solvant conforme à l'ATU
A001A07	20	31 janvier 2027	Juillet 2027
A001A09	20	31 janvier 2027	Juillet 2027
A007A01	100	31 mars 2027	Juillet 2027



# Organisation des chantiers

- Vacciner vite = vacciner en priorité les animaux dont la contention facilitera le chantier.
- Vaccin fragile : gestion stricte de la chaîne du froid, utilisation dans les 8h après ouverture.
- Organisation locale : éleveur/VS/GDS/JA/CA
- Enregistrement de la vaccination :
  - DAV fournis par le GDS **à retourner quotidiennement** : infos indispensables à la certification et à la mise en paiement (=> se référer au note SNVEL)
  - + Enquête Eusurvey **à remplir tous les jours, par vétérinaire** : info indispensable pour la levée de zone réglementée
- Surveillance et suivi des effets secondaires



# Effets secondaires et pharmacovigilance

## ● Effets secondaires

- Réaction locale au site d'injection
- Hyperthermie transitoire
- Chute de production laitière
- Avortements
- Syndrome Neethling

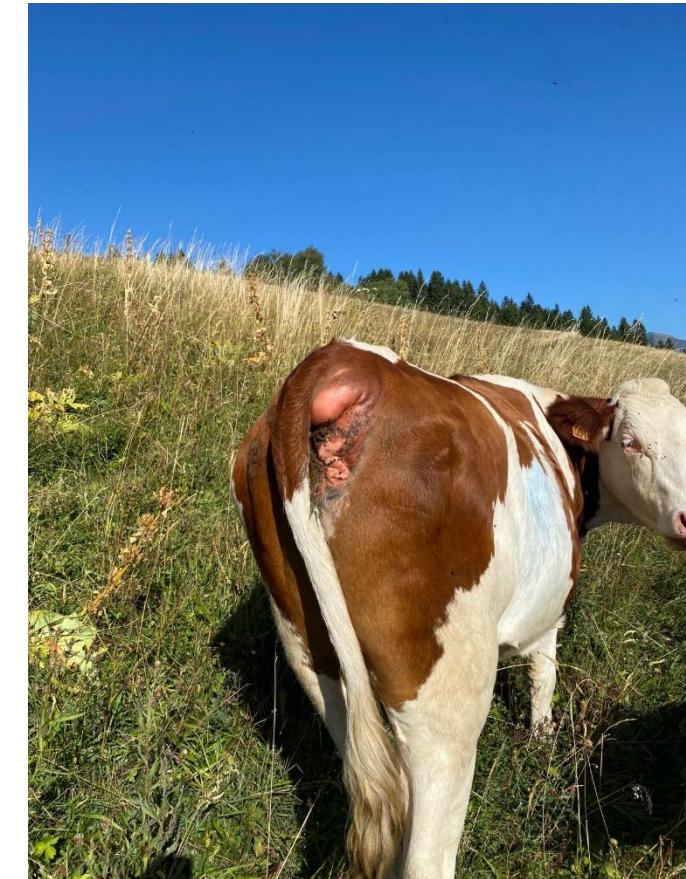
Ces effets rétrocèdent en quelques jours ; pic à J7- J10

## ● Pharmacovigilance : **faites vos déclarations en ligne !**

Insister au moment de la vaccination sur l'importance de la surveillance/déclaration de ces effets secondaires

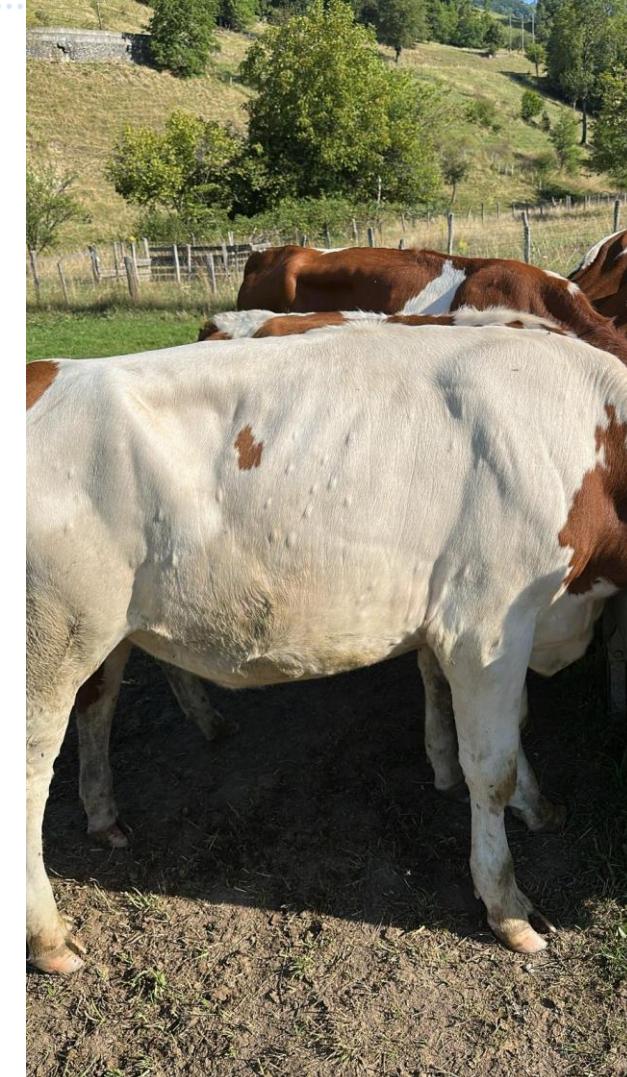


# Effets secondaires et pharmacovigilance



# Effets secondaires et pharmacovigilance

Si présence de  
nodules + accord  
avec DD :  
**SUSPICION**  
(Test DIVA)



**Ne pas oublier que le chantier de vaccination est l'occasion d'une surveillance de tous les animaux**

**(En cas de doute → SUSPICION)**



# NOMBREUSES FICHES ACTUALISÉES RÉGULIÈREMENT

- Données techniques et scientifiques sur la maladie
- Fiche vaccination
- Fiche biosécurité
- Fiche prélèvements
- Fiche dépeuplement
- Fiche surveillance active
- Fiche consentement éleveur
- Fiche éléments de langage
- Fiches GDSFrance/SNGTV pour communication éleveur
- .....

Retrouvez tout ici :  
**gtvbfc.com**



# Renfort : comment ça se passe ?

- Vous avez besoin d'aides et ne savez pas à qui demander ?

→ **Demander la liste des volontaires à l'OVVT**

- Pour les volontaires

→ Formulaire pour se manifester

→ AVANT TOUS ACTES :

★ Faire une demande de mandatement !!!

★ Sans contrat (payé directement par l'administration en 2026 ; précisé sur les DAV) **OU** avec contrat avec la structure (la structure qui est indemnisé) / 3 modèles de contrat disponibles

# Moments d'échanges

- Ce qui a marché ?
- Ce qui ne marche pas ?
- Besoin de doses urgents d'un côté ?
  - Stock de l'autre qui ne sera pas utilisé ?
  - ★ C'est le moment pour se coordonner entre structures ☺

